

# La Sentinelle

JOURNAL D'INFORMATION ET D'ANNONCES

ORGANE DES SOCIALISTES DU JURA

Paraissant à La Chaux-de-Fonds tous les jours, excepté le dimanche

RÉDACTION TÉLÉPHONE 13.75, ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ TÉLÉPHONE 7: RUE DU PARC, 103

**ABONNEMENTS**

SUISSE		ETRANGER	
Un an . . . . .	fr. 10.80	Un an . . . . .	fr. 26.-
Six mois . . . . .	5.40	Six mois . . . . .	13.-
Trois mois . . . . .	2.70	Trois mois . . . . .	6.50
Un mois . . . . .	-.90	Trois mois . . . . .	6.50

**ANNONCES**

La ligne ou son espace	10 cent.
Réclames en troisième page	15 "
<b>Petites annonces</b>	
Trois insertions . . . . .	75 "

## Parti socialiste neuchâtelois

Le Comité exécutif du P. S. N. rappelle à toutes les sections l'Assemblée cantonale des délégués, qui aura lieu le Dimanche 19 juillet, à 8 heures et demie du matin, à Boudry (grande salle du Collège).

**Ordre du jour:**

1. Appel des sections.
2. Lecture du procès-verbal.
3. Nomination de la section directrice.
4. Laïcisation de l'école.
5. Suffrage féminin.
6. Organisation d'une «semaine rouge».
7. Initiative concernant la revision de la loi cantonale sur l'impôt direct.
8. Congrès national suisse du Parti socialiste, à Berne, les 15 et 16 août 1914: a) Elections au Conseil national; — b) Représentation proportionnelle au Conseil national; — c) Loi sur les fabriques; — d) Secrétariat du Parti; — e) Congrès international de Vienne.
9. Divers.

Les Comités locaux sont invités à réunir leurs sections pour discuter l'ordre du jour, de manière à ce que les délégués reflètent bien l'opinion générale.

Les membres du Parti qui assisteront à cette assemblée sont priés de se munir de leur carnet de membre du P. S. N.

Un modeste banquet sera organisé; à cet effet, les présidents de chaque section voudront bien annoncer le nombre de délégués qui participeront à l'assemblée. Les inscriptions seront reçues par le Comité exécutif, jusqu'à jeudi soir 16 courant.

## Un scandale

La république helvétique depuis longtemps a troqué sa dignité contre une livrée de valet prêt à servir Crésus et potentats, pourvu qu'il reste un peu d'or en son escarcelle. En 1912, Guillaume II eut l'impression qu'il était autant admiré et adulé à Berne qu'à Potsdam.

Enfin, le roi des Belges a pu constater l'autre jour, qu'une république bourgeoise peut se permettre des abus qu'on n'accepterait point en pays monarchique.

Pour lui faire voir l'Exposition, on a mobilisé la troupe, on a fermé des pavillons, fermé des routes, arrêté le public. Près de vingt mille visiteurs qui avaient payé leurs entrées ont été bousculés, arrêtés, parqués, immobilisés, menacés, pendant des heures entières.

De jeunes recrues formaient la garde, baïonnette au canon. Un lieutenant-colonel à la prussienne avait donné les ordres les plus sévères.

Dans la foule, on murmura, on protesta, on se fâcha. L'irritation allait grandissant. A plusieurs reprises, les automates en uniformes firent usage de la crosse de leur fusil ou de leur yatagan.

Un paysan ne fut sauvé que par un restaurateur indigné, qui releva vigoureusement l'arme avec laquelle un soldat allait frapper, et s'écria:

— Vous ne devez pas obéir à des ordres aussi stupides.

Même dans les rues de Berne, il y eut des barrages et on fut impitoyable. On raconte qu'un père conduisant son enfant pour une grave opération vit l'automobile qui le transportait, arrêtée. Il eut beau parler, menter, s'expliquer, implorer, rien n'y fit. Il dut stationner une demi-heure.

Et de toute cette scandaleuse attitude, il reste une chose: Nos recrues, nos petits soldats, sont si bien dans la main de leurs officiers, ils sont à tel point l'automate, qui obéit aveuglément au chef, ils sont si bien drillés et dressés, qu'ils sont prêts à frapper de leurs armes, d'inoffensifs visiteurs de l'Exposition.

Les résultats du drill sont là! Encore deux ou trois ans de ce régime et l'on pourra entendre un Wille quelconque crier à ses soldats, dument drillés et dressés:

— Même si je vous ordonnais de tirer sur vos père et mère, vous devriez m'obéir.

On se demande quelle serait l'attitude de la troupe quand, devant elle, se trouveraient des grévistes. Le scandale de Berne ne laisse plus de doute, on emploierait la baïonnette sans ménagements.

Pour la classe ouvrière, il y a là un danger qui a grandi et dont nous ne nous sommes pas préoccupés assez. La bourgeoisie

sie a en main un instrument qu'on fourbit avec zèle. Plus que jamais, il nous faut reprendre notre propagande antimilitariste, seule capable de neutraliser l'éducation à la prussienne de notre armée suisse.

Laissons aux bourgeois le souci d'empoisonner l'âme des enfants en les militarisant, en leur apprenant, avant qu'ils soient secés derrière les oreilles, le maniement du fusil, le pas de parade et la discipline cadavériques.

Laissons aux bourgeois le soin de fournir des jeunes gens aux cours préparatoires militaires.

Nous, plus que jamais, proclamons que l'armée est bien plus destinée à ce que M. le président du Grand Conseil Leuba appelait: l'ennemi intérieur. Réveillons dans les cœurs des jeunes citoyens le sentiment de la dignité et le besoin de liberté qui seront le meilleur contre-poison pour combattre les funestes théories de nos galonnés. Proclamons que partout, en Allemagne, en Russie, en Italie, aux Etats-Unis, comme en Suisse, partout, l'armée est avant tout destinée à protéger la bourgeoisie et à vaincre les révoltes prolétariennes.

Laissons les inconscients et les laquais faire l'apologie de l'armée en empruntant au fanatisme nationaliste tout son vocabulaire et tout son choix de clichés patriotards.

Le scandale de Berne est une révélation salutaire, il ouvrira des yeux. Cela vaut mieux qu'une conférence.

E.-P. G.

## Echos de partout

### Des mains vertes, des mains violettes.

L'habitude prise par quelques femmes de porter les bagues sur le gant a fait naître une mode nouvelle. Violettes, indigos, verts, orangés, rouges, toutes les teintes franches employées pour les robes, mêmes depuis quelques années seulement, apparaissent maintenant sur les mains de nos élégantes. On commence à assortir le gant et à la robe, et aux pierres des bijoux.

Avec la patine que l'art moderne sait donner aux cuirs, la crudité de la couleur s'atténue, et le gant s'harmonise avec les bagues précieuses qu'il leur fait valoir savamment. C'est ainsi que l'eau claire d'une émeraude reposera sur une main gantée de violet par exemple, alors qu'un rubis sanglant fera tache sur une fine peau d'un vert neutre; l'or atténué d'un bijou moderne prendra une valeur nouvelle sur un doigt revêtu d'indigo... La plus grande variété peut être apportée dans ces rapprochements de teintes, et la fantaisie personnelle s'y donne libre cours.

On comprend que les modes de ce genre ne puissent se vulgariser, car elles sont fort coûteuses et ne s'harmonisent qu'avec un ensemble de choses délicates et chères. Ce ne sont donc même pas des modes, à vraiement parler, mais des caprices d'un jour réservés à une minorité.

### Le cœur des bêtes.

La touchante histoire que celle de cet ours d'Amérique, qui se suicida par amour ou par remords!... Bols, du fond de sa cage, installée dans le Central-Park de New-York, était une des grandes distractions des promeneurs, des enfants, des militaires, des nourrices et des nègres. Il savait cent acrobaties et paraissait parfaitement comprendre l'admiration qu'il provoquait. Un beau jour, il devint mélancolique. Il tournait autour de son ourse avec une lourdeur qu'on eût dite soupçonneuse. De jour en jour, il devenait plus sombre. Et voilà qu'il étrangua, une nuit, sa femelle. On ne sait trop pourquoi. Jalousie, sans doute? Dès que le meurtre fut accompli, il tomba dans une lamentable prostration. Il refusa toute nourriture. Et, l'autre matin, il monta lentement au haut de l'arbre d'où naguère il offrait à ses amis et à ses admirateurs le spectacle de ses caribolles et de ses gentillesces, puis, ayant regardé une dernière fois le public, le soleil, le ciel...

Je te vois,

O lumière des cieux, pour la dernière fois!

il se laissa choir sur le pavé de sa fosse du sommet de l'arbre, de huit mètres. Quant on le releva, ce n'était qu'un cadavre.

Quelle fable fine et douloureuse eût écrite La Fontaine avec ce drame d'amour! Et quelle réplique au «pavé de l'ours»! Ce n'eût plus été le pavé que l'ours eût laissé choir, cette fois, mais l'ours lui-même...

### Des épouses à 25 francs pièce des maris à 15,000 francs.

Au Congo belge, un impôt vient d'être établi sur la polygamie. La loi dit: «Est redevable de cet impôt tout homme de couleur polygame, résidant sur le territoire de la colonie au cours de l'exercice. L'impôt de la polygamie est dû pour chacune des femmes valides, au-dessus d'une unité, à quelque moment que le polygame acquière l'élément imposable.

Par «élément imposable», entendez toute femme à partir de la première «unité». «Ah! qu'en termes galants...» L'impôt étant de 25 francs par «unité», on juge qu'il n'est point très dispendieux de se former un harem...

Mais le pittoresque, ou plutôt le plus pittoresque de l'histoire, c'est de mettre en regard de cette loi nouvelle fonctionnant au Congo belge, l'information qui nous est venue récemment de l'Inde, et, pour parler précisément, de la région du Bengale.

Une jeune Hindoue a tenté de se suicider pour éviter la ruine de son père, qu'elle chérissait. En effet, la jeune fille étant en âge de se marier, le père cherchait un époux. Or, les époux sont, paraît-il, hors de prix, dans la région et dans toute l'Inde. Un mari convenable ne se trouve guère à moins de quinze mille francs. Le père de notre jeune Hindoue allait être forcé de vendre tous ses biens pour marier sa fille. La jeune personne préféra la mort. Elle s'enduisit de pétrole et s'enflamma. On la put sauver. On ne dit point si le futur, touché, s'offrit à épouser avec une diminution sérieuse.

Mais trouvez-vous pas bien plaisant cette singulière disproportion du prix des femmes au Congo belge, du prix des hommes dans l'Hindoustan?...

### Le scrupule envolé.

Le représentant d'une maison de commerce vient de faire, pour le compte de son patron, une importante commande à un commissionnaire. Celui-ci, enchanté, lui dit:

— Vous êtes fort aimable de m'avoir apporté cette bonne affaire. Permettez-moi, en remerciement, de vous offrir cette boîte de cigares.

— Merci, monsieur... mais je ne puis les accepter.

— Vous avez tort: ce sont des havanes de choix, tout ce qu'il y a de meilleur.

— Je ne dis pas non, mais je travaille pour mon patron et non pour moi-même.

— Cette délicatesse vous honore... Mais il y a un moyen de nous arranger: je ne vous donne pas cette boîte de cigares, je vous la vends. Je vous la vends deux sous.

— Comme cela, si vous voulez; c'est du commerce... Alors je vous en prends deux boîtes.

### L'ingéniosité des douaniers américains.

Dans le but de découvrir les fraudes, l'administration des douanes américaines a organisé une police dont les procédés passent l'imagination. Tout Américain important aux Etats-Unis des œuvres d'art, des bijoux, des toilettes, est soupçonné de frauder la douane, le négociant qui lui a vendu ces bijoux devient son complice, et les policiers américains les mettent tous deux en demeure de se justifier, sous peine de se voir condamner à des amendes formidables, ou exclure du marché américain.

Dans un procès qui se juge en ce moment, la douane des Etats-Unis demande à un banquier fixé à Paris de communiquer le compte d'une couturière, afin qu'on puisse voir quels paiements elle avait effectués à Paris!

### Mot de la fin.

Embarras:

— Vous ne dites rien, monsieur Meier?

— Mon silence ne vous en dit-il pas plus long?

— Si, mais qu'est-ce que vous voulez que je vous réponde?

### La prochaine Conférence de La Haye

#### Importantes déclarations de sir Edward Grey

À la Chambre des Communes, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, sir Ed. Grey dit que l'Angleterre vient de recevoir de la Hollande l'invitation d'envoyer sept délégués à une commission internationale qui doit se réunir pour rédiger le programme de la prochaine Conférence de La Haye.

Il va de soi, dit le ministre, que nous enverrons une réponse favorable.

Abordant la question des armements, sir Ed. Grey dit qu'il n'a rien de nouveau à dire sur cette question si importante et si

grave. Je me suis exprimé de mon mieux à cet égard, déclare-t-il, mais il n'y a pas eu de réponse de la part des autres grandes puissances d'Europe.

Toutes les fois que l'Angleterre a essayé de suggérer à un pays étranger une limitation des armements, eh bien ce pays a considéré la proposition comme une tentative à l'effet d'entraver sa liberté d'action et lui a fait mauvais accueil. Il faut donc renoncer à ce procédé direct.

Le procédé indirect consiste à améliorer les relations entre les différents pays. Ces relations se sont certainement améliorées depuis quelques années; c'est ce qui a permis aux grandes puissances de passer comme elles l'ont fait la crise des Balkans. Cela n'empêche cependant pas les armements d'aller en augmentant.

L'Angleterre n'en est pas responsable.

L'augmentation des armements l'an passé n'a pas porté en Europe sur la marine, mais sur les armées. Il est difficile de dire comment on pourrait arrêter ce mouvement. On peut s'en remettre au bon sens de l'opinion publique qui, lorsque le fardeau des dépenses sera devenu intolérable, interviendra pour qu'on cesse d'accroître les armements. Quant à l'Angleterre, ce n'est pas elle qui a donné l'exemple de l'augmentation des armements des armées; au contraire, elle a fait tous ses efforts pour limiter les dépenses.

Les propositions de M. Churchill pour la limitation des dépenses navales n'avaient rien d'offensant pour les nations étrangères; l'Angleterre fera tous ses efforts pour encourager toutes mesures aboutissant à une limitation des armements, mais elle s'opposera à toute proposition tendant à aborder cette question par voie d'invitation directe de puissance à puissance, tant que des invitations de ce genre risqueront d'être mal interprétées.

## LES FEMMES ALBANAISES

Les événements politiques récents, dont l'issue ne paraît point proche, ont attiré l'attention de l'Europe entière sur ce petit pays montagnard, hérissé de rocs abrupts, mystérieux, tout proche et qui paraît si lointain grâce aux légendes et aux racontars qui circulent sur son compte, à tort la plupart du temps.

Qui sont-ils, enfin, ces Albanais légendaires dont tout le monde parle et qu'on connaît à peine? Il paraît que les Albanais ou Shklyptars sont d'origine pélasgique, branche du même tronç que les Hellènes. Ce peuple autochtone, arrivé de très bonne heure dans les sites qu'il occupe actuellement, a conservé très pures sa langue, ses mœurs et ses coutumes.

La place de la femme dans la famille albanaise se ressent encore de l'infériorité ancienne, je parle naturellement et surtout des mœurs des paysans montagnards.

L'Albanais est brave, audacieux, vindicatif et hospitalier.

Le malheur de ce pays, ce sont les lois du sang, — sorte de vendetta corse qui exige une réparation de toute injure et de la mort par la mort.

Il est ainsi des luttes entre familles qui durent pendant des années.

La femme n'est pas moins brave que l'homme; elle participe, avec plus d'acharnement encore que l'homme, à faire payer le tribut du sang, mais seulement quand les hommes ont tous péri dans sa famille.

La femme albanaise chez elle a toute la charge de la maison. Son activité est prodigieuse. — C'est elle qui habilite son mari et ses enfants, elle travaille aux champs, prépare les repas, soigne les enfants et le bétail.

Si sa situation vis-à-vis de l'homme est très inférieure, elle est néanmoins la «Zoya Ships», la déesse, la divinité de la maison.

Pas un moment de répit ne lui est cependant accordé. Elle travaille durement, incessamment. Sa seule distraction — c'est la moisson. En ces moments heureux elle part avec ses compagnes, chantant les vieilles chansons du pays et revient chargée des épis lourds qu'elle a moissonnés.

L'Albanaise ne reste jamais oisive. Va-t-elle au marché vendre sa volaille et les menus objets qu'elle fabrique? Elle précède son cheval sur lequel souvent, à côté de la marchandise, s'étaye le berceau du dernier né, — et tandis que lentement on descend les routes escarpées elle tricote ou dévide l'écheveau de sa quenouille. — Mère, elle n'a qu'une autorité limitée sur ses fils. Ils appartiennent à la férule du père, un peu despotique, un peu rude toujours, qui les pré-

pare de bonne heure à la vie tumultueuse et accidentée qu'ils auront à vivre.

Par contre, les filles restent complètement sous la tutelle de la mère jusqu'à leur mariage.

Leur rôle est toujours subalterne et effacé. Quand un étranger arrive à la maison, après les salutations et les questions interminables sur l'état de la santé, la plus jeune des filles ou la plus jeune des nouvelles mariées, viendra vers le visiteur et, après lui avoir enlevé ses chaussures, lui lavera les pieds. Au repas les femmes ne s'assistent jamais. Après le repas tout le monde se retire presque immédiatement. Si l'Albanais reçoit un hôte de marque auquel il veut témoigner une attention spéciale, il fait entretenir le feu pendant son sommeil. C'est une fille de la maison qui s'en charge et, s'il se découvre, recouvre le voyageur, avec une patience de mère veillant son enfant. A la maison ces jeunes filles assument tous les soins du ménage et si la mère est morte, c'est la femme du fils aîné qui commande.

Le mariage ne dépend que du père. C'est lui qui d'un mot décide de l'union projetée. Le jeune homme tâche d'abord de se renseigner par un intermédiaire. Il faut que sa demande soit accueillie: un refus est impossible, car c'est une injure des plus graves, une lutte à mort s'ensuivrait entre les deux familles. Enfin, quand les démarches préliminaires sont favorables, le jeune homme fait sa demande au père et convient du prix d'achat. Car aujourd'hui encore, dit M. Schneider, auteur de cette étude sur les «Pelasges et leurs descendants» — les Albanais achètent leurs femmes: jadis on les échangeait contre des têtes de bétail. aujourd'hui c'est contre de l'argent courant. Parfois, au lieu de payer, on achète tout simplement le trousseau de la mariée.

Le mariage est un événement des plus considérables dans les familles. Les préparatifs durent des mois entiers.

La caractéristique spéciale du mariage albanais, c'est l'enlèvement.

Le rapt, qui était jadis à la base des unions humaines, persiste encore chez certains peuples à l'état de rite. Dans certaines provinces françaises on enlevait la mariée pour lui faire passer pour la première fois le seuil de sa maison.

En Albanie, au jour indiqué pour la cérémonie du mariage, le mari, entouré de tous ses amis et de ses parents, tous vêtus de leurs plus beaux vêtements, arrivent chercher la mariée sur la route, et l'on tire force coups de fusil.

Arrivé devant la maison, le cortège s'arrête et on demande la fiancée. Celle-ci pleure, fuit, se cache, mais finalement est enlevée, mise à cheval, recouverte d'un voile rouge. On part alors à l'église la plus proche. Aucun des parents de la jeune fille ne peut assister à cette cérémonie. Seules, quelques vieilles femmes suivent de loin le cortège et annoncent à leur retour aux parents que le mariage est accompli. Le jour de la noce, dès son arrivée à sa nouvelle maison, la jeune épouse prend la direction du ménage, mais reste sous la direction de la mère du mari, et un peu sous la surveillance de la mariée qui l'avait précédée, épouse d'un autre fils.

Suivant une tradition très ancienne que relate Homère, le jour de la noce, la jeune mariée est placée sur une chaise, plus haute que les autres, un véritable trône. Dans les maisons très pauvres, où en général on s'accroupit par terre, on emprunte ce trône chez les voisins; ces chaises sont toujours très ornées de sculptures et d'incisions au couteau.

Des chants accompagnent toute cette cérémonie, et dans leur teneur, dans leur modalité nous trouvons encore un rappel des antiques «hyménées» grecs.

Mais il arrive parfois que la jeune fille manifeste sa volonté et refuse le mariage.

Si son refus était sans objet, une lutte à mort commencerait entre les deux familles. Cependant, il arrive que la jeune fille trouve des motifs reconnus plausibles: elle renonce alors au mariage pour toute sa vie. Elle prête serment de rester fille et prend une partie du costume masculin. Schneider relate que les jeunes filles vouées au célibat sont les guides les meilleurs, les plus sûrs et les plus recherchés, car elles ne sont presque jamais comprises dans les luttes de sang. D'un caractère presque toujours enjoué et agréable, ces jeunes filles tâchent de rompre la fatigue de la route en racontant maintes histoires, et sont la providence des voyageurs.

Et voilà comment, dans un petit coin perdu des Balkans, sans bruit, et sans bruit, la femme albanaise a résolu à sa façon la question féministe, par une adaptation nouvelle de la femme sortant de son rôle maternel pour entrer non en conflit, mais dans les apanages sociaux de l'homme. Les costumes sont assez riches et somptueux chez les riches, plus simples chez les pauvres, mais possédant toujours un grand caractère. Il est à remarquer que le costume change avec la position et sert pour ainsi dire de signe classique. C'est la longue veste blanche avec parements de couleurs, ornée de broderies multicolores, la chemise dépassant en dessous la jupe; des pantalons complètent l'habillement de la femme. Les variantes sont cependant très nombreuses. Cachés comme des nids d'aigles dans les rochers, les villages albanais ont une vie domestique paisible et calme.

Si certaines Albanaises, dont les maris jouissent des hautes situations auprès du gouvernement ottoman, sont des femmes du monde accomplies, la majorité des Albanaises mènent au fond de leurs montagnes cette vie cellulaire, vie d'une ruche d'abeilles patientes, tenaces et travailleuses, passant des jours obscurs et sans éclat de la naissance à la mort.

DANILWIGZ.

## ETRANGER

### Hansi aurait franchi la frontière

La «Gazette de Huit heures» de Berlin publie une dépêche de Colmar annonçant que le dessinateur Hansi aurait passé la frontière française. Vendredi encore, dit le journal, il avait déclaré qu'il viendrait se présenter aujourd'hui pour subir sa peine d'un an de prison.

Dans le courant de la nuit, ajoute la dépêche, un télégramme est arrivé au tribunal de Colmar. Ce télégramme avait été déposé à Belfort et était ainsi libellé: «Tu m'as vu». (Mich hast Gesehen).

Ce que dit le «Journal d'Alsace-Lorraine»

Nous ne voulons pas croire que Hansi ait pris la fuite. Nous ne croyons pas qu'il puisse donner cette joie à ses adversaires d'abandonner la terre de combat. Certains ont voulu voir, dans le délai de cinq jours accordé à Hansi par le tribunal une invitation discrète à quitter le pays.

On peut tout au moins ajouter, sans crainte d'être démenti, que les journaux pangermanistes ne seraient pas mécontents, ni tristes, ni désolés, si Hansi avait effectivement pris la fuite.

Si Hansi a été vu à Belfort, cela ne prouve absolument rien. En effet, le délai accordé par les juges de Leipzig à Hansi pour se présenter à la prison de Colmar n'est pas, comme il a été dit par erreur, de deux jours, mais de cinq jours. Hansi a donc le temps de revenir pour commencer à purger sa peine d'un an de prison, mardi prochain, 14 juillet.

La condamnation de Hansi

et la presse alsacienne

Commentant la nouvelle de la condamna-

tion de Hansi, le «Nouvelliste de Colmar» écrit:

On disait que la cour de Leipzig avait écarté le crime de haute trahison et n'avait retenu que les griefs d'excitation et d'offense. Comment est-il possible qu'elle ait néanmoins condamné le dessinateur alsacien à un an de prison? C'est presque incroyable. De fait, la peine paraît énorme. En cette pénible circonstance, notre sympathie émue et celle de la population du pays vont à Hansi, et, par delà sa personne, à son vénéré père, digne vieillard de 75 ans.

### Une menace de lock-out à Solingen

Au cours d'une réunion du syndicat des patrons de Solingen, on s'est occupé de la grève actuelle de l'industrie des armes et on a décidé que le lock-out serait généralisé de façon à englober toutes les entreprises affiliées à ce syndicat patronal.

Au cours de la semaine prochaine, le syndicat des fabricants prendra également position dans cette question. S'il se range à l'avis du syndicat des patrons de Solingen, c'est 13,000 ouvriers organisés qui se trouveront frappés par le lock-out.

### Un aviateur allemand vole 24 heures

L'aviateur Boehm a réussi à établir un nouveau record du monde à l'aérodrome de Johannisthal en tenant l'air pendant vingt-quatre heures huit minutes.

Boehm était parti samedi soir à 5 h. 54 à bord d'un biplan militaire à moteur de 75 HP, en emportant 600 litres d'essence et 60 kilos d'huile. Pendant la nuit, des feux avaient été allumés à l'aérodrome pour lui indiquer sa route.

L'ancien record, établi par Landmann sur le même aérodrome et avec le même appareil, se trouve dépassé de deux heures dix-huit minutes. C'est la quatrième fois en trois semaines que l'Allemagne bat un record du monde.

### Les suicides dans l'armée allemande

Le «Vorwaerts» publie une statistique établie d'après des chiffres officiels, selon laquelle, de 1870 à 1910, il y eut dans l'armée allemande 10,315 morts par suicide, 304 mutilations volontaires. Dans la marine, de 1885 à 1893, le «Vorwaerts» cite 40 cas de suicide.

La moyenne, par rapport à la totalité des effectifs, est, de 1876 à 1893, de 6,07 % dans les effectifs prussiens, de 8,11 % dans les effectifs saxons, de 8,05 % dans les corps d'armée de Wurtemberg; soit une proportion générale de 6,33 pour l'ensemble de l'armée allemande contre une proportion de 12,53 dans l'armée autrichienne, de 4,07 dans l'armée italienne et de 3,33 dans l'armée française.

Parmi les suicides, le «Vorwaerts» relève 198 adjudants ou sergents-majors et 2101 sous-officiers.

Le «Vorwaerts» cite en terminant un extrait du «Militärische Wochenblatt» qui reconnaît que les suicides dans l'armée allemande atteignent presque le double de ceux de la population civile, alors qu'en France la proportion n'est que de 1,3 par rapport aux civils du même âge.

### Londres-Paris-Londres en aéroplane

Deux aviateurs ont accompli le circuit. Le vainqueur est l'Américain Broock qui, sur monoplan français, a fait 114 km à l'heure. Six concurrents avaient pris le départ. Voici d'autre part un compte rendu de l'arrivée à Londres:

L'Américain Broock est arrivé le premier à l'aérodrome de Hendon à 4 h. 48. Son temps est de 7 h. 3 m. 6 s.

L'aviateur Garros arrive à l'aérodrome de Hendon à 6 h. 25, mais comme il a manqué un contrôle, il est obligé de revenir en arrière pour passer ce contrôle.

Finalement il arrive à 6 h. 33 à l'aérodrome. Son temps a été de 8 h. 28 m. 47 s.

## FEUILLETON DE LA SENTINELLE

### LE MYSTÈRE DE L'ETANG

PAR JEAN ROCHON

(Suite)

Mais, en l'occurrence, il s'agit d'un acte de vengeance passionnelle. Le misérable s'effraie lui-même au bruit de la détonation. Il rebrousse chemin en toute hâte. Pourquoi? Affaire d'instinct: quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, l'auteur d'un guet-apens revient sur ses pas. Celui qui nous occupe a sûrement suivi l'instinct naturel de tous les misérables de son espèce. Son premier soin a été de se débarrasser de son arme. Une arme est compromettante. Il apparaît de prime à bord au meurtrier qu'une fois débarrassé de l'arme, la justice ne pourra plus faire la preuve matérielle de son crime... Le mouvement est impulsif et raisonné à la fois...

Il la jette dans un égout, dans une fosse, dans une mare, dans un hallier, l'enfouit dans un trou, la dérobe sous des ruines, la cache n'importe où, suivant les lieux et les circonstances. Mais il s'en sépare généralement, car il n'y a pas de thèse qui ne soit sujette à un cas d'exception...

Voulez-vous, mon cher monsieur Mérielou, me guider dans la direction de cette mare dont vous m'avez parlé... et au fond

de laquelle le fermier a retrouvé récemment un fusil de luxe?

— Volontiers. Votre demande s'était déjà imposée à mon esprit.

Par un large chemin de culture, ils débouchèrent en bordure sur la mare.

— Ces pièces d'eau sont peu fréquemment vidées, sans aucun doute?

— Tous les cinq à six ans, parfois dix ans. Ça dépend de la rapidité que la vase apporte à combler leur fond.

— L'assassin était sûrement au courant de cette particularité. Celle-ci n'avait pas été nettoyée depuis l'époque du crime?

— Non.

Le père Morillat parut, sur ces entrefaites, au seuil de sa grange et s'avança vers eux.

— Voici le fermier qui a fait la trouvaille, murmura Mérielou à l'oreille de Béchaud.

— Demandez-lui donc, sous un prétexte quelconque, de nous montrer l'arme en question.

Le littérateur, qui connaissait de longue date le vieux fermier, lui tendit la main amicalement, s'informa de sa santé et, en quelques mots, amena la conversation sur le terrain convoité.

— Mon cher Georges, fit Morillat, je ne demanderais pas mieux de satisfaire ta curiosité. Seulement je vais te dire une chose: depuis avant-hier, le fusil n'est plus en ma possession. Un gendarme est venu me le réclamer de la part du juge de paix, ou de la mairie, je ne sais plus au juste.

Mérielou et Béchaud prirent congé.

— Bon! fit celui-ci. Demain, je ferai le nécessaire à ce sujet. En attendant, n'oublions pas que nous sommes sur les traces

de l'assassin. Il vient de jeter son fusil dans cette mare.

A présent, il n'a sans doute rien de plus pressé que de regagner l'automobile qui l'attend sur la route de Châtillon-sur-Loing, via Régnv.

Où se trouve la chaumière du paysan qui aperçut cette auto dans la nuit du 20 au 21 mai?

— Ce chemin nous mène tout droit.

— Je m'en doutais.

Après une demi-heure de marche, ils arrivèrent à la jonction du chemin avec la route. La chaumière se dressa un peu plus loin, à leurs yeux, sur leur droite.

Le policier consulta un carnet de notes et conclut avec réflexion:

— Il existe une lacune singulière dans ma reconstitution du crime. Le paysan a nettement spécifié dans sa déposition que c'était sur le coup de trois heures du matin, dans la nuit du 20 au 21, qu'il aperçut l'auto, en même temps que la silhouette d'un homme se dérobant par ce chemin tracé entre deux étroites bandes de taillis, que nous venons de suivre. Or, le crime a eu lieu dans la nuit suivante, entre 9 et 10 heures, au dire du médecin légiste...

Vous êtes bien certain que M. de Ryborg venait à pied de la gare de la Faucillière?

— Absolument. D'abord, il habitait Paris et n'est accouru qu'à la réception du télégramme lui signalant l'accouchement. Il est allé aux Dannonns d'abord, et ce n'est que le lundi à 9 heures du soir qu'il a fait son apparition vers la porte dérobée du parc où la femme de chambre lui a remis le nouveau-né.

— Dans ces conditions, l'automobile ne

Il serait ainsi gagnant du second prix. La confirmation officielle de ce fait manque encore.

Une dépêche de Folkestone parvenue à l'aérodrome de Hendon dit que l'aviateur lord Carbery est tombé au milieu de la Manche et a été recueilli par un vapeur et transporté à bord du dreadnought «Saint-Vincent».

### La loi de finances à la Chambre française

La Chambre française, discutant samedi la loi de finances, a supprimé, par 249 voix contre 221, l'impôt de la licence seulement pour les débits de boissons qui ne vendent pas d'alcool. Précédemment, la Chambre avait supprimé l'impôt de licence pour tous les débits. Le Sénat l'avait rétabli. La Chambre vient de prendre une mesure intermédiaire qui exonère environ 11,000 débits de France.

### Le naufrage de l'«Empress of Ireland»

La commission d'enquête sur le naufrage de l'«Empress of Ireland» a rendu son jugement samedi matin. Elle a déclaré que le désastre avait été causé par le «Storstad» qui avait changé de direction peu avant la collision.

## NOUVELLES SUISSES

Revision constitutionnelle. — Le comité d'action provisoire pour la revision de l'article 32-bis de la Constitution fédérale, qui laisse libre le commerce des boissons alcooliques à partir de deux litres, est convoqué pour sa première séance le mercredi 15 juillet.

ZURICH. — Incendie. — La grange de l'asile des pauvres de Kussnacht a été complètement détruite par un incendie. On n'a pu sauver que le bétail. De grandes provisions de fourrage et une quantité de bois ont été la proie des flammes. Les dégâts s'élevaient à une vingtaine de mille francs. On soupçonne un des habitants de l'asile, qui eût vendredi une querelle avec l'économiste et qui a pris la fuite, d'être l'auteur de l'incendie.

— Un procès monstre. — Le procès intenté à une centaine d'employés communaux de Zurich, pour abandon de poste lors de la grève générale de 1912, s'ouvrira le 21 septembre dans la salle de la Cour d'assises, à Zurich.

## JURA BERNOIS

Au Vallon

SAINT-IMIER. — Conseil municipal. — Séance du 10 juillet 1914, à 6 h. du soir, sous la présidence de M. Chappuis, maire.

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la votation communale du 5 courant au village et à la Chaux-d'Abel. Il est constaté que M. Samuel Wild a été réélu sans opposition comme officier d'état-civil et M. Godefroy Ferrier, également sans opposition, comme suppléant. La proposition d'introduire dans le règlement d'administration la représentation proportionnelle pour l'élection des membres du Conseil général a été repoussée par 343 non contre 387 oui, soit à une majorité de 6 voix.

Le loyer fixé à 150 fr. par an pour les locaux de l'école de La Chaux-d'Abel sera payé pour 1914 par crédit supplémentaire au chapitre: Ecole primaire.

Le Comité de restauration du temple protestant a obtenu l'autorisation d'organiser à St-Imier, le jour des promotions de 1915, une journée de la petite fleur en faveur de l'œuvre de restauration du temple.

La Société de Développement est chargée de l'organisation de la fête commémorative du 1er août.

peut que concerner le meurtrier. Et celui-ci guettait forcément sa victime au départ de Paris.

— Je ne sais pas très bien votre déduction, mon cher Béchaud?

— Ecoutez-moi bien. Vous m'avez dit qu'Otto, pendant les quelques mois qui ont précédé la délivrance de la comtesse, vivait à l'hôtel Scandinave, rue de Rivoli, sous le nom d'Arthur Rimbald?

— Oui.

— Eh bien! le meurtrier, prévenu sans doute par quelque mystérieux comparse que l'heure de la délivrance s'approchait, a dû, pendant trois ou quatre jours, s'attacher aux pas d'Otto...

— D'accord.

— Dans la soirée du dimanche, le télégramme de Faucillière parvient à destination... Otto sort de l'hôtel avec sa valise et gagne la gare de Lyon. Le meurtrier ne peut avoir aucun doute sur la nature de l'événement et le motif du départ: il sait parfaitement qu'Otto se rendra nuitamment au château pour retirer l'enfant. Dès lors, à quoi bon risquer de le couvoyer dans un compartiment de chemin de fer ou de se faire reconnaître de lui à la descente en gare destinataire?

En automobile, les quelques 200 kilomètres seront vite franchis. Le voyage est autrement sûr et discret pour le rejoindre là-bas sous les murs de Faucillière.

Un voyage nocturne en auto ne laisse pas de trace, à moins d'une panne malencontreuse.

(A suivre).

Le rapport des Services industriels sur les recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> semestre 1914 ne soulève pas d'objections.

Une entrevue sera demandée aux C. F. F. pour s'occuper de la question de transformation de la gare de St-Imier. Séance levée à 8 heures.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### Le tour de France cycliste

À la septième étape, nous avons annoncé que Guyon avait abandonné; il n'en est rien; c'est par une erreur téléphonique que le journal l'«Auto» avait compris Guyon au lieu de Lignon (Français). Donc Guyon s'est classé magnifiquement dans la 7<sup>me</sup> étape, soit 24<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> des isolés. C'est une course vraiment splendide pour un horloger.

Voici le classement définitif de la 7<sup>me</sup> étape: 8. Egg; 24. Guyon; 45. Dumont; 54. Henninger.

7. Egg; 55. Guyon; 63. Dumont; 66. Henninger.

La huitième étape. — Perpignan-Marseille 370 kilomètres

La huitième étape du tour de France, Perpignan-Marseille, ne comportait pas de grandes difficultés et un peloton de quinze coureurs se présenta à l'arrivée pour le sprint final. C'est le champion de la Française, Octave Lapize, qui prit le meilleur à l'emballage sur Brocco. Notre compatriote Egg est troisième en compagnie d'Engel.

Soixante-et-onze concurrents sont partis hier matin à 3 heures de Perpignan, pour gagner Marseille. La foule était nombreuse pour acclamer les vaillants routiers.

À Marseille, une foule considérable se pressait au vélodrome, où étaient jugées les arrivées de la huitième étape du Tour de France cycliste.

Vers 4 heures, un peloton composé d'une quinzaine de coureurs débouchait sur la piste, emmené par Brocco. Les officiels ne purent effectuer le classement et firent disputer une finale qui fournit le classement suivant:

1. O. Lapize, en 13 h. 2. Brocco, à une longueur; 3. Egg et Engel, ensemble, à une longueur; 5. Pélissier; 6. Garrigou; 7. Buysse; Alavoine; Rossius; Nempon; Fasoli; Munro; Spiessens; Duboc; Vandenberghe; Defraye; Kirckam; Thys; Ernest-Paul; Cruchon; isolés, tous ensemble avec le même temps que le premier. 46. Dumont.

O. Lapize ayant couvert le parcours Perpignan-Marseille, 370 kilomètres, en 13 heures, a marché à une moyenne de 28 kilomètres 461 à l'heure.

### Football

Hier s'est joué à Berne le dernier match de relégation. Baden a battu Concordia d'Yverdon par 3 buts à 1. C'est donc Concordia qui sera relégué en série B.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

### Parti socialiste du district de Boudry.

Dans une assemblée tenue à Colombier au mois de mai dernier, la section de Peseux a été nommée Vorort; voici la nouvelle composition du comité: Président, Albert Greset; vice-président, Emile Apothéloz; secrétaire, Albert Honsberger; caissier, Ch. Zeissbuhler; correspondant, Maurice Bonhôte; membres adjoints, Fritz Burkhardt et Henri David.

Elle se fait un devoir de convoquer tous les délégués du district de Boudry à une assemblée qui aura lieu à Cormondrèche au café de la Vigne, le samedi 18 juillet courant à huit heures précises du soir, avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel; — 2. Lecture des derniers procès-verbaux; — 3. Acceptation des comptes de district, rapporteur camarade Emile Apothéloz; — 4. Assemblée des délégués cantonaux à Boudry, le 18 juillet courant; — 5. Fête champêtre; — 6. Divers.

Par la même occasion, le comité rappelle aux camarades du village l'assemblée de ce soir 13 courant, à 8 h. 30, à l'hôtel du Vignoble. Ordre du jour très important.

Le Comité du district de Boudry.

### NEUCHÂTEL

Conseil général. — La séance extraordinaire du mercredi 15 juillet est renvoyée au vendredi 17 juillet 1914, à 8 h. du soir.

Université. — A la suite d'examens qu'ils viennent de subir, MM. Hermann Dolde, secrétaire-adjoint à l'Université, Auguste Jacoby et Marcel Marchand, tous trois de Neuchâtel-ville, viennent d'obtenir la licence ès sciences commerciales et économiques, avec félicitations du jury.

### LE LOCLE

Fête scolaire et discours. — Enveloppée dans les charmes d'un jour tout ensoleillé la fête de l'enfance a eu un éclat particulier.

Dès la première heure, les rues sont vivantes; les allées et venues des enfants en toilettes fraîches et toutes fleuries donnent aux villages de ces gentils bambins une expression de joie intense.

Tout ce petit monde trotte vers l'esplanade du nouveau Collège, d'où partiront les groupes. Au son des cloches et des marches entraînant de nos cors de musique, le cortège s'achemine lentement entre une double haie de spectateurs. Les temples vont ouvrir leurs portes, pour recevoir en dehors de leurs tendances religieuses habituelles les enfants de toutes les confessions.

L'école est laïque, et cette manifestation imprime au cœur de tous les parents

une douce émotion à contempler leurs enfants dans une réjouissance commune. Ils vont chanter leur joie de vivre, exprimer leur bonheur d'être encore dans cette heureuse enfance, où ni les soucis matériels, ni les conflits d'intérêts, ni les tristesses d'ordre moral, les empêchent de se comprendre et de s'aimer tels qu'ils sont, c'est-à-dire avec la sincérité du sentiment qu'ils éprouvent.

C'est le souvenir de cette vie libre, dont le cœur des adultes est plein, qui les font tant aimer la fête scolaire. C'est le culte à la vie simple, c'est l'hymne à l'enfance, c'est la vérité de la vie comme en rêve, qui émeut jusqu'aux larmes les parents, quand passe le cortège de ces petits; de même, quand à leurs oreilles résonnent les voix si fraîches de leurs chants. C'est encore ce même sentiment qui réveille délicieusement ces souvenirs éloignés peut-être, mais toujours très doux, de leur propre enfance.

Lorsque les cœurs sont émotionnés par une cause aussi naturelle, les discours sont quelquefois inopportuns. Ils viennent même arracher les humains à un recueillement qu'il serait bon de ne pas troubler sans raison. Mais les hommes ne sont plus des enfants et ils éprouvent le besoin du sermon. Ils en font donc partout et en toute circonstance, des bons ou des mauvais, quelquefois d'excellents à leur début, ils deviennent par la tendance de l'orateur d'une inconvenance manifeste à la fin. C'est le cas par exemple du discours prononcé par M. le pasteur Ecklin, qui, délicieux à entendre dans sa première partie lorsqu'il parla du «pays d'à peu près» devint discourtois dans sa péroraison, aussi provoquante que déplacée à l'égard de tous ceux qui n'étaient pas religieux. Cette fin ternit la cérémonie parce qu'elle ne correspondait plus aux sentiments naturels de l'auditoire dont le cœur était à la joie de vivre sans aigreur, sans lutte, mais seulement avec le souvenir de l'enfance, qui n'a nul besoin de telles incivilités pour revivre.

La commission scolaire saura sans doute rappeler à ce pasteur que la fête de la jeunesse n'est pas un jour de propagande politique, philosophique ou religieuse, mais au contraire, une journée qu'il est bon de laisser toute entière à l'école qui a droit au respect des convenances, même de la part d'un pasteur. A. G.

## LA CHAUX-DE-FONDS

Lundi, 13 juillet, à 8 heures et quart du soir, réunion urgente des chefs de quartiers, au Cercle Ouvrier.

A propos de la Fête de la Jeunesse. — Il faut bien avouer que le programme de la Fête de la Jeunesse tel qu'il se déroule à La Chaux-de-Fonds est quelque peu archaïque; il aurait besoin d'un renouveau qui place cette manifestation dans le cadre qui lui convient.

Il est certainement étrange de voir une Commission scolaire laïque, chargée de veiller à l'application d'une loi qui sanctionne la laïcité de l'école, abdiquer devant le clergé. Et il n'est pas moins curieux d'observer combien l'ensemble de la journée répond peu et mal à la circonstance.

Après avoir reçu la bénédiction des prêtres, les enfants sont arrachés les uns aux autres, divisés, séparés. Les uns s'en vont avec «leur église», tandis que d'autres se réunissent ailleurs avec «leur société», «leur fanfare», ou une coterie quelconque. Il n'est qu'un résidu — non le moins intéressant — qui ne peut aller nulle part.

Pour ces derniers la fête est terminée par la prière.

C'est à la fête scolaire que les enfants apprennent qu'ils sont protestants, catholiques, libre-penseurs, ou qu'ils appartiennent à telle société ou à tel parti politique. On les prend sur les bancs de l'école, où tous sont camarades, pour les jeter dans la fournaise des divisions, des querelles et des haines. Peut-il exister un système d'éducation plus déplorable que celui-là?

Il serait pourtant si simple, si juste, si bon, de laisser l'école à l'école. Que tous les grands, avec leurs méchancetés et leurs laideurs, cèdent le pas aux petits, aux innocents, aux généreux, et que ce jour soit pour tous un essai de franchise et loyale camaraderie. Voilà qui ne manquerait pas de produire une salutaire impression sur nos enfants... et peut-être aussi sur les parents. C. G.

## Grand Conseil du canton de Neuchâtel

Séance du 13 juillet 1914

La séance est ouverte à huit h. 10. Il est fait lecture d'une demande en grâce de M. Maurice Rousselot de Bevaix, condamné, en septembre 1913, à deux ans d'interdiction de pêcher, pour infraction en récidive sur le concordat sur la pêche.

M. le chef du département de Justice Albert Calame, propose la remise de la peine dès le 1<sup>er</sup> janvier 1915.

Renvoi à la commission des pétitions.

### Protection de l'épargne

Le Conseil d'Etat, ayant appris que le Conseil fédéral s'est lui-même préoccupé de cette question, a chargé M. le docteur Landmann de Bâle de lui présenter des propositions en vue d'une réglementation de cet objet. Il a prié le Dr Landmann de lui faire savoir s'il estime qu'une loi fédérale pourra arriver à chef dans un délai assez rapproché pour rendre superflue l'intervention du canton.

M. Landmann n'étant pas en mesure de répondre, le département fédéral du Com-

merce et de l'Agriculture déclara à notre Conseil d'Etat que la promulgation d'une loi cantonale n'aurait pas actuellement grand valeur pratique. En conséquence le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'attendre la publication d'un projet de loi fédérale avant d'élaborer lui-même un projet cantonal.

Adopté.

### Achat d'une locomotive

Le Conseil d'Etat demande un crédit de fr. 32,000 destiné à l'achat d'une locomotive pour le chemin-de-fer Ponts-Sagne-La Chaux-de-Fonds.

Le crédit est voté sans opposition.

### Correction du Bied de la Jaluse

Le Grand Conseil unanime accorde un crédit de 105,849 francs au Conseil d'Etat pour l'exécution des travaux.

### Commerce des boissons alcooliques

Le Grand Conseil passe à la discussion du projet de loi sur le commerce des boissons distillées. A l'article 9, Jean Blaser propose la suppression des alinéas a et b qui autorisent les pensions alimentaires et les confiseurs à vendre des boissons distillées. Blaser fait observer que ces articles étendent la vente des boissons distillées plutôt que de la restreindre.

M. Albert Calame répond que c'est pour respecter un peu les usages et ne pas prendre des mesures trop tracassières que l'autorisation est prévue pour les confiseurs; quant au premier point qui concerne les boissons alcooliques, M. Calame serait d'accord avec Blaser. Il serait en tout cas intéressant que le Grand Conseil discuta ce passage du projet.

M. Ernest Béguin dit que la Commission a beaucoup discuté la question des pensions alimentaires. La commission croit que c'est un peu ridicule d'interdire la vente des liqueurs aux pensions alimentaires, tandis qu'on leur autorise la vente du vin et de la bière.

M. Albert Calame annonce qu'à l'avenir il ne pourra être vendu des boissons alcooliques dans les pensions alimentaires que pendant les heures des repas.

M. Paul Jaquet propose d'interdire la vente au détail des spiritueux dans les pensions alimentaires. M. Charles Perrier appuie le préopinant.

Sunier est d'avis opposé, il craint qu'on fasse des abus et des inégalités.

L'amendement Blaser est rejeté à la majorité contre 18 voix.

M. Albert Maire propose à l'article 11 de restreindre la quantité prévue qui est d'un litre, à celle d'un demi-litre.

M. Albert Calame estime qu'il vaut mieux s'en tenir au litre qu'au demi-litre, c'est du reste l'avis de la Commission.

Maurice Maire dit que le but principal de la loi est dépassé, en permettant la vente par demi-litre. Ce serait s'écarter précisément du résultat qu'on cherche à obtenir; il insiste pour qu'on ne prenne pas la question par le petit bout et qu'on aille carrément au but.

Admir Sandoz se rallie à la proposition de M. Albert Maire, à ce qu'on autorise la vente par demi-litre des liqueurs.

Maurice Maire insiste encore pour que le Conseil d'Etat n'autorise la vente que par litre. L'amendement de M. Albert Maire, motion du demi-litre (au prix minimum d'un franc) est repoussé à la majorité contre 18 voix.

Daniel Liniger propose de supprimer la motion du litre et du demi-litre et de la remplacer par celle du «flacon», avec prix minimum de 2 fr. Cet amendement est rejeté à la grande majorité des voix.

M. Charles Perrier demande l'adjonction suivante à l'article 11: Les liqueurs étrangères pourront être vendues par quantité de moins d'un litre, à condition que leur prix ne soit pas inférieur à fr. 6. Cette proposition est repoussée à une grande majorité. A l'article 12, MM. Albert Maire et Jacot proposent d'introduire la motion de la vente par flacon d'un demi-litre au minimum (le projet prévoit le minimum d'un litre). Cet amendement est repoussé par 46 voix contre 31.

M. A. Godet déclare qu'il ne votera pas le projet de loi qui restreint la liberté de commerce.

Au vote d'ensemble, le projet de loi est adopté par 64 voix contre 6.

### Motions

M. Pierre de Meuron demande la simplification du mode d'élection des juges prud'homme. Adopté.

Henri Hertig développe sa motion (nous la publierons demain) sur la revision de divers articles de la loi sur les conseils de prud'homme dans le sens:

a) de l'élection directe des présidents; b) de l'éligibilité des femmes; c) de l'extension des compétences (aujourd'hui réduites à 500 fr.)

M. Albert Calame déclare que la loi en vigueur a donné jusqu'à présent entière satisfaction. Il revient sur les points principaux de la motion, et se demande s'il ne faut pas à la présidence des prud'hommes des hommes impartiaux et neutres. Le scrutin populaire en donnera-t-il l'assurance à M. A. Calame trouve ensuite qu'il n'y a aucune raison d'éloigner les femmes des conseils de prud'homme. Il ne serait pas d'accord de laisser aux conseils de prud'hommes des compétences illimitées. Il serait dangereux de dépasser le maximum de 500 francs.

M. Calame n'est pas opposé à la prise en considération de la motion. Hertig, répondant à M. Calame, dit qu'un président de

conseil de prud'homme nommé par le Grand Conseil peut chercher à plaire à ce dernier, afin d'assurer sa réélection. Ce mode d'élection n'offre donc pas plus de sécurité que l'élection directe. La motion Hertig est prise en considération par 42 voix contre 10.

M. Paul Huguenin-Davoine demande la gratuité du matériel scolaire pour le degré inférieur de l'enseignement secondaire. M. Quartier-la-Tente accepte la motion comme étude. M. Edouard Droz fait toutes réserves sur le côté financier de la question, sans être opposé en principe à la prise en considération de la motion. M. René de Meuron trouve qu'il y aurait un grand danger à offrir à la totalité des jeunes gens la gratuité de l'enseignement moyen.

Daniel Liniger en son nom et en celui des camarades du groupe socialiste appuie chaleureusement la motion de M. Huguenin-Davoine. C'est un devoir pour la collectivité de venir en aide à ceux qui n'ont pas le moyen de payer à leurs enfants les frais de l'enseignement secondaire.

Maurice Maire demande que l'étude de la question ne dure pas trop longtemps, comme l'a laissé entendre M. Quartier-la-Tente et qu'on réalise le plus vite possible le vœu des motionnaires. La motion est acceptée par 52 voix contre 12 (groupe libéral).

Auguste Veuve demande par motion qu'on interdise aux greffiers de s'occuper du recouvrement du rôle des enchères à terme. M. A. Calame ne peut accepter la motion. Les dispositions de la loi actuelle étant suffisantes.

Veuve répond que puisque la loi en vigueur contient des dispositions suffisantes, c'est scandaleux qu'elles ne soient pas appliquées.

Enfin le Grand Conseil vote les conclusions du Conseil d'Etat sur la demande en grâce du pêcheur Rousselot. Il lève la séance à midi.

Séance close.

## LES DÉPÊCHES

### Le meeting de Berne

BERNE, 12. — La seconde journée du meeting d'aviation organisée par la Société suisse des aviateurs a été ouverte dimanche après midi, à 4 h. 40, par un vol de Poulet, qui a exécuté des renversements sur l'aile, des glissements à pic, etc.

Bider, qui avait obligeamment consenti à prêter son concours au Fliegerbund, a fait ensuite un vol sur son Blériot.

À 5 h. 20, Poulet est parti pour Berthoud, où la Société des aviateurs avait organisé un meeting, simultanément avec celui de Berne. Un accident d'atterrissage l'a retenu le reste de l'après-midi dans cette ville.

À la fin de la journée, Bider a effectué un vol de hauteur sur son Morane.

Kunkler, de son côté, a fait plusieurs vols. Il s'est rendu vers 7 h. à Berthoud. Poulet, après avoir réparé à Berthoud, est rentré à Berne vers 9 heures par la voie des airs.

### Subvention refusée

ZURICH, 12. — Après une longue discussion, le Conseil communal a repoussé, par 48 voix contre 39, la proposition de la municipalité tendant à accorder au secrétariat ouvrier suisse une subvention annuelle de 3300 fr. pour couvrir la location de ses bureaux.

### Votation

LAUSANNE, 12. — Le cercle de Lausanne a élu dimanche député au Grand Conseil M. Marc Pelet, candidat radical, contre Paul Golay, rédacteur du «Grutlén» présenté par le parti ouvrier socialiste grutlén. La lutte entre les deux candidats a été très vive.

### En mer

BUENOS-AIRES, 12. — Le vapeur «Mendosa» ayant à bord 257 personnes, radio-télégraphie qu'il s'est échoué près de Punto Bogotas à cause du brouillard. La situation du navire est dangereuse. Le croiseur «Patrie» et deux remorqueurs ont été envoyés à son secours.

### Terrible explosion

SHANGHAI, 12. — Une explosion s'est produite sur la canonnière chinoise «Lung Chi», près de l'arsenal de Kiang-Nan. 35 élèves de la marine ont été tués. La cause de cette catastrophe est inconnue.

### En grève

TANGER, 12. — Les facteurs des postes et télégraphes français se sont mis en grève.

### Duel

PARIS, 13. — Le correspondant du «Lokal-Anzeiger» à Paris, à qui M. Paul Guy de Cassagnac avait envoyé ses témoins, a quitté Paris hier soir pour une destination inconnue.

### Triple Noyade

BESANÇON, 13. — 3 soldats qui se baignaient dans le Doubs ont coulé à pic et se sont noyés.

### Courses de taureaux

MADRID, 13. — Hier, aux courses de taureaux, un taureau, en se secouant, a projeté l'épée qui le transperçait dans la poitrine d'un spectateur qui mourut sur le coup. Dans la soirée, un autre taureau a tué un torreador.

### La prévision du temps

Temps probable: Ciel peu nuageux. Vent faible. Orages au Jura.

# Cinéma Palace

Tous les soirs

# ROCAMBOLE

Le plus passionnant, le plus prodigieux des romans du XIX<sup>e</sup> siècle, par **PONSON DU TERRAIL**

## PREMIÈRE PARTIE LA JEUNESSE DE ROCAMBOLE

Les aventures les plus stupéfiantes, les exploits les plus extraordinaires, les scènes les plus sensationnelles

L'incendie d'une prison, l'évasion de Rocambole, les bas-fonds de la société, le club des Valets-de-Cœur, l'explosion d'un navire, etc.

**Demi-prix**

5169

**Demi-prix**

## Mise au concours

La Direction soussignée met au concours les travaux suivants:

- 1<sup>o</sup> Travaux de creusages pour la pose de câbles électriques.
- 2<sup>o</sup> Travaux de fondations et l'exécution d'un plancher en planelles à l'Usine Numa-Droz 44.

Les cahiers des charges peuvent être consultés au bureau de l'ingénieur-électricien, rue du Collège 30, rez-de-chaussée. Les offres sous pli fermé portant une suscription indiquant l'objet de la soumission devront être adressées à la Direction des Services Industriels, rue du Collège 30, jusqu'au 21 juillet, à midi.

L'ouverture publique des soumissions aura lieu le même jour, à 2 heures et demie de l'après-midi, dans la Salle du Conseil général, Hôtel communal.

La Chaux-de-Fonds, le 11 juillet 1914.

5187 Direction des Services Industriels.

## BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

### VACANCES 1914

La Bibliothèque sera fermée le 11 Juillet et du 26 Juillet au 15 Août.

Du 13 au 28 Juillet et du 13 au 29 Août, elle sera ouverte aux heures suivantes:

Distribution (adultes): Mardi, mercredi et jeudi, de 1 h. à 2 h. (élèves) Mardi, de 4 à 5 h.  
Salle de lecture: Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 10 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h. 5149

Achetez votre

# POUSSETTE

AU

3654

# PANIER FLEURI

Léopold Robert 42

Les meilleurs marché —: Le plus grand choix

Vous pouvez gagner **Fr. 250,000**

avec Fr. 5.— le 15 juillet en souscrivant de suite une Obligation

## Ville de Bruxelles 2% 1905

Payable en 21 versements de Fr. 5.—

Droit à tous les tirages dès le 1er versement

Numéros de suite. --: Listes gratuites.

## BANQUE STEINER & Cie

58, Rue Léop.-Robert, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 1600 — Chèques postaux IV-b 320 5151

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 15, à 6 h. du soir

Nous recommandons la lecture de notre intéressant

## Ouvrage Illustré

particulièrement aux pères et mères qui luttent contre la vie chère, et aux

# EPOUX prudents

qui craignent une trop nombreuse famille. Le prix de cet ouvrage est actuellement de 50 cent. Cependant, à titre de propagande, 1000 exemplaires seront envoyés sous pli fermé

gratuitement

Adresser les demandes immédiatement aux Editions Libres, rue du Rhône 6, Genève. 2270

## Fabrique BÉGÉ d'outils

Temple-Allemand 47

Chaux-de-Fonds. Téléphone 14.88

Entreprise de tous travaux concernant la petite mécanique de précision. Prix-courant à disposition pour outils de réglage, pivotage, sertissage, remontage et outils divers. 1966

## Machines à coudre

tous systèmes

Vélocipèdes

Motocyclottes

Automobiles

2456

Accessoires - Echanges

Réparations de tous genres de machines. ::: Tél. 8.57

Se rec. Albert STAUFFER

Place de la Gare

## Préservatifs

Moyens pour éviter les grandes familles et pour l'hygiène sexuelle.

S'adresser à Régénération, rue du Grenier 26, 1er étage à droite. 4587

Vente et achat de tous genres d'outils et machines pour l'horlogerie, en cas de beau temps, chaque samedi, Place du Marché, et à mon domicile, Puits 14. — Se recommande, A. Châtelain. 5153

### Occasions extraordinaires à profiter de suite.

— Pour cause de manque de place, à vendre dans le plus bref délai: 1 superbe armoire à glace noyer ciré, intérieur tout bois dur, 3 tabliers à crémallères et grand tiroir, Fr. 160.— 1 lavabo noyer poli, avec beau marbre Fr. 22.— 1 secrétaire noyer mat et poli intérieur belle marqueterie, Fr. 135.— 1 machine à coudre à pied, coffret et tous les accessoires, dernier système, Fr. 110. 1 lit Louis XV complet matelas crin animal, duvet édredon, Fr. 150.— 1 grand buffet à 2 portes noyer poli, intérieur tout bois dur, 3 tabliers Fr. 135.— 1 divan moquette extra Fr. 85.— Tous ces meubles sont garantis neufs et de fabrication soignée. — S'adresser Salle des Ventes, Rue St-Pierre 14, La Chaux-de-Fonds. 5123

A vendre établis de sapin, roue en fonte, renvoi, perceuse, tiroir blindé, étaux, machines à arrondir, bouteilles, litres propres, cages d'oiseaux. — S'adresser le soir des 6 1/2 h., chez M. H. Boichat, rue du Nord 52. 5100

A vendre belles fougères avec racines, pour chambres, verandas, balcons. S'adresser à Ed. Jacot, forestier-botaniste, Temple-Allemand 105. 5159

Salle à manger Henri II, noyer ciré Fr. 330.— composée d'un beau grand buffet de service 4 portes sculptées, 1 table à coulisses noyer massif, 6 chaises Henri II. Meubles garantis sur facture et garantis neufs, cédés au prix incroyable de

Fr. 330.—

S'adresser Salle des Ventes, Rue St-Pierre 14, La Chaux-de-Fonds. 5124

A vendre lits complets bois et fer, canapés Hirsch et parisiens, tables rondes et carrées, régulateur à poids. — S'adresser à M. J. Sauser, tapissier, rue du Puits 18. 5135

2 ânesses à vendre, une âgée de 7 ans et l'autre de 2 mois; avec brecette, colliers et 2 couvertures. — S'adresser au Restaurant sans Alcool de l'Ouest, ou Eplatures-Jaunes 83. 5112

Tricotages. Dame se recommande pour des tricotages de bas à 1 fr. 50 et 1 fr. la paire. 5143 S'adr. au bureau de la Sentinelle.

Salle à manger moderne noyer ciré Fr. 445.— composée d'un superbe buffet de service tout noyer, 1 table à coulisse hollandaise, 6 chaises assorties. Beau travail, garanti, cédée à

Fr. 445.—

Profitez de suite. — S'adresser Salles des Ventes, rue St-Pierre 14, La Chaux-de-Fonds. 5122

Jeune fille On demande, pour de suite, une jeune fille pour les travaux du ménage, ou volontaire désirant apprendre le français. S'adr. L. Gagnebin, Chasseron 47, La Chaux-de-Fonds. 5114

Servante On engagerait une bonne fille pour l'office. — S'adresser au Restaurant sans Alcool de l'Ouest. 5113

On cherche une personne pour garder deux enfants de 6 et 8 ans pendant les vacances. 5141 S'adr. au bureau de la Sentinelle.

Charcutier On demande pour entrer de suite un bon garçon charcutier. S'adresser chez M. Guinand-Savoie, rue de la Serre 8. 5140

Remonteurs. Plusieurs bons remonteurs de finissages, ainsi que remonteurs d'échappements pour petites pièces cylindre sont demandés au comptoir J. Spahn, rue de la Paix 127. Inutile de se présenter si l'on n'est pas capable. 5163

On demande un bon polisseur pour boîtes métal et acier. Entrée immédiate. On engagerait également une aide pour divers travaux d'atelier. S'adresser chez M. Arnold Monnin, rue de la Brasserie 10, St-Imier. 5157

Jeune fille. On demande une jeune fille pour garder, pendant les vacances, un enfant de deux ans. — S'adresser chez Fernand Girardet, rue de la Paix 74. 5170

## La Locloise

CIGARETTES faites à la main, à 20 et 30 cent. le paquet. En vente chez le fabricant; Ch. WUILLE, cigarettes et cirages, Grande Rue 24, Le Locle. 4835

A louer tout de suite ou pour le 31 octobre, un 3<sup>e</sup> étage bien situé, entièrement remis à neuf, composé de 2 grandes chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser à M. Maire-Béguelin, Stand 33, St-Imier. 5109

Salon de coiffure. A remettre pour cause de santé un salon de coiffure pour dames. — S'adresser rue de la Gare 3, Le Locle. 5139

Chambre. Belle chambre est à remettre de suite ou pour époque à convenir, à personne travaillant dehors. — S'adr. rue du Nord 52, au rez-de-chaussée, à gauche. 5101



Montres au détail, or, argent, métal. Rhododur en tous genres, aux conditions les plus avantageuses. — Se recommande Ch. L'Eplattenier, rue du Pont 36. 4479

## Aiguilles

Mécanicien de premier ordre demande à faire à domicile des outillages pour les aiguilles et étampes diverses. — S'adresser à M. Camille Cochet, rue de la Charrière 5. 5138

Boucherie-Charcuterie Ed. SCHNEIDER

Rue du Soleil 4

Aujourd'hui et demain 4815

## BOUDIN frais

En achetant des

# Lots

à Fr. 1.— de la Loterie de l'Exposition Nationale Suisse, on sait immédiatement si les billets sont gagnants. Les listes de tirage à 20 cts. seront envoyées en même temps que les billets. Valeur totale de chaque série 250 mille francs. Gros lots de fr. 20,000, 10,000, 5,000, etc. 4786

Envoi contre remboursement par l'Agence centrale à Berne, Passage de Werdt N° 156.

## Etat-civil de Neuchâtel

Du 6 au 9 Juillet 1914

Naissances. — 7. Pierrette, à Jean Jordi, électro-technicien, et de Jeanne Louise née Grivel. — Gaudenzio Primo, à Angelo-Enrico DeGiorgi, manoeuvre, et à Santina-Maria, née Carmine. — 8. Susanne-Elisa, à Louis-Henri Tinembart, employé C. F. F., et à Blanche-Rose née Béatrix. — Roger-Ernest, à Ernest-Pfander, mécanicien, à St-Blaise, et à Rosa née Weissbrod. — Dora, à Ernest Hubschmid, mécanicien, au Landeron, et à Marguerite née Siegenthaler. — Eugène-Fernand, à Marius-Victor-Eugène Picard, limeur, à Môtiers, et à Marcelle-Ida née Bobillier. — Benjamin-Ermond, à Edouard-Auguste-Edmond Vielle, négociant, et à Louise-Marie-Elisabeth née Condemnal.

Décès. — 7. Mathe-Lina Duvanel, fille de Fritz-Aug., née le 28 juin 1914. — Edouard-Rodolphe Lemp, aubergiste et agriculteur, époux de Maria née Roth, né le 9 septembre 1858. — Marie-Emma Roy, ouvrière de fabrique, fille de Henri-François, née le 20 juillet 1893. — Friedrich Freiburghaus, journalier, à Neuenegg, fils de Samuel, né le 7 avril 1881. — 9. Jeanne-Cécile Simon, employée de Lithographie, fille de François-Narcisse, née le 22 Mars 1897.

Promesse de mariage. — Joseph Spiller, conducteur de machines, et Anna Lurz, femme de chambre, les deux à Neuchâtel.

Mariage célébré. — 6. Hans-Heinrich Sigg, commis aux C. F. F., et Marie-Elisa von Känel.

## Etat-civil du Locle

Du 11 juillet 1914

Naissance. — Fils mort-né, à Bizzini Jean, mineur, et de Jeanne-Henriette Schütz, tesseinois.

Mariage. — Maire David-Henri, mécanicien, Neuchâtelois, et Charpé Georgette-Fernande, horlogère, Bernoise.

Promesse de mariage. — Stevens Achille-Ferdinand, imprimeur, Anglais, et Weissmuller, Henriette-Mathilde, Bernoise.

## Etat-civil de La Chaux-de-Fonds

Du 10 Juillet 1914

Promesses de mariage. — Bouille Henri-Marc-Zénon, faiseur de ressorts, et Durand-Edith-Elise, horlogère, tous deux Bernois. — Siegenthaler Frédéric, emboîteur et Maurer Lydia, ménagère, tous deux Bernois.

Mariages civils. — Dumont-dit-Voitel, Charles-Georges, remonteur, Neuchâtelois et Bernois, et Zingg Ida, servante, Bernoise. — Schelling Henri-Ernest, remonteur, Schaffhousois, et Gauthier Marie-Alvine, cuisinière, Française.

Madame et Monsieur Jules JOBIN-SINGER et leurs familles remercient bien vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant les jours de cruelle épreuve qu'ils viennent de traverser.

Les membres du Groupe d'Epargne Le Chasseur sont informés du décès de

Monsieur Fritz BÖNZLI

leur regretté collègue. 5171 Le Comité.

Les membres de la Mutuelle du Syndicat des ouvriers horlogers sont informés du décès de Monsieur Fritz BÖNZLI, leur collègue.

L'incinération avec suite aura lieu Mardi 14 courant, à 1 heure de l'après-midi. Domicile mortuaire: Hôpital. 5172 Le Comité.

## OUVERTURE DU MAGASIN D'HORLOGERIE

# GLORIA

Place de la Fontaine Monumentale (anc. A la Cité Ouvrière)

Choix immense en MONTRES pour dames et Messieurs, métal, argent et or, de tous prix. RÉGULATEURS simples et riches; spécialité de la Pendule de Salon s. style de mobilier. Réveils en tous genres. 5199

Grande et petite ORFÈVRE, métal et argent. Bijoux divers. Grandes nouveautés. BIJOUX FIX Pas de vieux stock. Marchandises garanties sur facture. Prix fixes et très avantageux. Réparations de montres, pendules, bijouterie en tous genres. Travail sérieux. Prix modérés.

Dépositaire des Montres TAVANNES WATCH

Entrée libre. Voir les étalages.

Se recommande, Ch. COURVOISIER-MORITZ.

## Au Théâtre - Encore ce soir

# FANTOMAS

Demi-prix à toutes les places

5168